



**Agence fédérale de développement économique pour le  
Sud de l'Ontario**

**Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le  
travail des enfants dans les chaînes  
d'approvisionnement 2025-2026**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2026

Numéro de catalogue : lu93-12F-PDF

ISSN 2818-2863

Ce document est disponible sur [le site Web de FedDev Ontario](#).

Ce document est disponible en d'autres formats sur demande.

## Table des matières

1. Présentation .....	4
<b>2. Contenu du rapport</b> .....	<b>4</b>
2.1 Renseignements sur la structure, les activités et les chaînes d’approvisionnement de FedDev Ontario .....	4
2.2 Renseignements sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toutes les étapes de l’approvisionnement en biens par FedDev Ontario .....	6
2.3 Renseignements sur les politiques et les processus de diligence raisonnable en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants .....	6
2.4 Renseignements sur les éléments des activités et des chaînes d’approvisionnement de FedDev Ontario qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque .....	7
2.5 Renseignements sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants .....	8
2.6 Renseignements sur toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d’approvisionnement de FedDev Ontario.	8
2.7 Renseignements sur la formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants .....	8
2.8 Renseignements sur la façon dont FedDev Ontario évalue son efficacité à veiller à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement .....	8

# ***Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement - Rapport annuel (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)***

## **1. Présentation**

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la *Loi*) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette loi a pour objet de mettre en œuvre l'engagement international du Canada de contribuer à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en imposant des obligations en matière de présentation de rapport :

- aux institutions du gouvernement qui produisent, achètent ou distribuent des marchandises au Canada ou ailleurs;
- aux entités qui produisent des marchandises au Canada ou ailleurs ou qui importent des marchandises produites à l'étranger.

La *Loi* stipule que toute institution du gouvernement qui produit, achète ou distribue des biens au Canada ou ailleurs doit, au plus tard le 31 mai de chaque année, présenter un rapport au ministre de la Sécurité publique. Le rapport doit décrire en détail les mesures prises par l'institution fédérale au cours de son exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toutes les étapes de la production de biens produits, achetés ou distribués par l'institution fédérale.

Les obligations en matière de présentation de rapport exigées par la *Loi* s'appliquent également aux entités qui produisent des marchandises au Canada ou ailleurs, ou qui importent des marchandises produites à l'étranger.

Conformément à l'objet de la *Loi*, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario ou l'Agence) a préparé le rapport suivant pour satisfaire à cette exigence de présentation d'un rapport.

## **2. Contenu du rapport**

### **2.1 Renseignements sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de FedDev Ontario**

FedDev Ontario a pour mandat de veiller au développement économique du Sud de l'Ontario. Sa mission principale consiste à bâtir, dans le Sud de l'Ontario, une économie forte et résiliente en période de crise, qui favorise l'innovation, la croissance et le développement économique.

Avec son administration centrale située à Waterloo et ses bureaux à Toronto, Peterborough et Ottawa, FedDev Ontario est bien implantée dans tout le Sud de l'Ontario. L'Agence facilite la collaboration avec les intervenants, y compris les organismes à but non lucratif, les administrations municipales et le gouvernement de l'Ontario, les communautés autochtones, les sociétés du secteur privé et les établissements d'enseignement postsecondaire. Ce faisant, FedDev Ontario s'efforce de mettre en relation les principaux intervenants régionaux et de recueillir, d'analyser et de partager des renseignements sur les industries et les collectivités de notre région.

Grâce à une collaboration et à un dialogue continu avec d'autres ministères et organismes fédéraux, FedDev Ontario reflète également les perspectives du Sud de l'Ontario dans le processus décisionnel au niveau fédéral et apporte de l'aide sur le terrain pour la mise en œuvre des principales priorités gouvernementales.

Conformément à son mandat, l'Agence réalise des investissements stratégiques pour favoriser l'accroissement d'échelle des entreprises, renforcer les écosystèmes d'innovation et le développement des collectivités dans la région, afin de bâtir une économie du Sud de l'Ontario forte pour l'avenir. FedDev Ontario concentre ses efforts à renforcer les entreprises et les collectivités tributaires du commerce, plus spécifiquement celles qui sont touchées par les droits de douane, en les aidant à renforcer leur résilience et leur compétitivité.

FedDev Ontario offre du financement permanent conçu pour soutenir la commercialisation de nouvelles technologies, l'accroissement d'échelle et l'expansion des entreprises, l'adoption et l'adaptation des technologies, ainsi que la diversification et le développement des collectivités. Les investissements de l'Agence créent des occasions économiques pour les entreprises et les organisations. Ils permettent de positionner la région comme chef de file dans des secteurs émergents, tels que l'intelligence artificielle, et de bâtir une économie du Sud de l'Ontario robuste, qui permet à la région d'être concurrentielle et productive.

En outre, FedDev Ontario joue un rôle important dans la prestation de programmes nationaux destinés aux collectivités rurales et de petite taille et aux populations diversifiées. L'Agence met également en œuvre des initiatives nationales temporaires dans le Sud de l'Ontario, qui répondent aux priorités du gouvernement, telles que les investissements dans le secteur de la défense.

FedDev Ontario achète principalement des biens liés aux activités opérationnelles quotidiennes, notamment du mobilier et des fournitures de bureau, ainsi que du matériel informatique (ordinateurs, écrans et accessoires).

FedDev Ontario accorde la priorité à l'utilisation de fournisseurs et de produits canadiens dans ses processus d'approvisionnement, dans la mesure du possible, à l'appui de la politique « Achetez canadien » du gouvernement du Canada. L'Agence s'engage également

à attribuer au moins 5 pour cent de la valeur totale de ses contrats annuels à des entreprises autochtones. Pour respecter cet engagement, l'équipe responsable de l'approvisionnement de l'Agence travaille avec les clients pour évaluer si les contrats peuvent être octroyés à un fournisseur autochtone, dans le but de dépasser la cible minimale requise.

## 2.2 Renseignements sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toutes les étapes de l'approvisionnement en biens par FedDev Ontario

FedDev Ontario a intégré dans ses activités d'achat, les clauses contractuelles types de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), notamment le Code de conduite pour l'approvisionnement et les clauses contractuelles contre le travail forcé.

De plus, afin de prévenir et d'atténuer le risque relatif au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses achats, FedDev Ontario a utilisé les outils de SPAC suivants :

- Offres à commandes
- Arrangements en matière d'approvisionnement
- Clauses contractuelles contre le travail forcé

SPAC a élaboré des documents d'orientation destinés à sensibiliser les fournisseurs (notamment des stratégies d'atténuation des risques), ciblés sur les secteurs à haut risque. FedDev Ontario continue d'utiliser les documents d'orientation et de sensibilisation pour les fournisseurs de SPAC, afin de renforcer le fait que le travail forcé et le travail des enfants ne seront tolérés dans aucune activité d'approvisionnement entreprise par l'Agence.

En outre, le Cadre de gestion de l'approvisionnement de l'Agence prévoit que tous les agents responsables de l'approvisionnement et les chargés de projet doivent attester des pratiques éthiques des entreprises avec lesquelles ils concluent des accords contractuels.

## 2.3 Renseignements sur les politiques et les processus de diligence raisonnable en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants

FedDev Ontario exige de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils répondent aux attentes et aux obligations énoncées dans le Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, les modifications apportées à la *Directive sur la gestion de l'approvisionnement* du Conseil du Trésor exigent que les autorités contractantes de tous les ministères énumérés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (à l'exception de l'Agence du revenu du Canada) et les commissions établies conformément à la *Loi sur les enquêtes* et désignées comme un ministère aux fins de la *Loi*

*sur la gestion des finances publiques* intègrent le Code de conduite pour l'approvisionnement (« le Code ») dans leurs achats.

Le Code exige des fournisseurs de biens et services du gouvernement du Canada et de leurs sous-traitants qu'ils observent l'ensemble des lois et règlements applicables. Il exige également des fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils respectent l'interdiction canadienne d'importer des biens produits, en tout ou en partie, par le travail forcé ou obligatoire. Cela inclut le travail forcé ou obligatoire des enfants et s'applique à tous les biens, quel que soit leur pays d'origine.

FedDev Ontario a intégré le Code dans ses approvisionnements, afin de protéger les chaînes d'approvisionnement des marchés publics fédéraux contre le travail forcé et le travail des enfants.

#### **2.4 Renseignements sur les éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement de FedDev Ontario qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque**

FedDev Ontario exige de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils répondent aux attentes et aux obligations énoncées dans le Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC.

Dans le cadre de son engagement à l'égard des conclusions tirées de l'évaluation des risques de SPAC en 2021, FedDev Ontario a intégré des stratégies clés dans ses processus internes. Conformément au Cadre de gestion de l'approvisionnement de FedDev Ontario, tous les chargés de projet doivent attester des normes éthiques des entreprises avec lesquelles ils passent des contrats. Les mesures prévues par SPAC offrent une garantie supplémentaire que les contrats de biens et de services respectent les normes les plus strictes en matière de réglementation du travail forcé.

En outre, FedDev Ontario a conclu un protocole d'entente avec le Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs (BICF), qui renforce la surveillance des entreprises jugées non admissibles à conclure des contrats avec le gouvernement du Canada. La non admissibilité peut résulter d'une série de facteurs, notamment le recours au travail des enfants ou au travail forcé. FedDev Ontario ne conclura pas de contrats avec des entreprises qui ont été jugées non admissibles par le Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs.

## 2.5 Renseignements sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

FedDev Ontario exige de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils répondent aux attentes et aux obligations énoncées dans le Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC.

## 2.6 Renseignements sur toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de FedDev Ontario

FedDev Ontario travaille en étroite collaboration avec SPAC, qui est l'autorité sur les questions liées à l'approvisionnement, pour mettre à profit les pratiques exemplaires et les conseils afin d'élaborer des mesures pour remédier aux pertes de revenus pour les familles les plus vulnérables qui résultent des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

## 2.7 Renseignements sur la formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2025, l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) a lancé *Introduction à l'approvisionnement éthique*, un cours élaboré et maintenu par SPAC. Ce cours a été intégré aux exigences de formation obligatoire pour les agents responsables de l'approvisionnement de FedDev Ontario. Ce cours présente le concept d'approvisionnement éthique et aide les professionnels responsables de l'approvisionnement à acquérir une compréhension générale des risques liés aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement fédérales. Il fournit également un aperçu des obligations en matière de rapport annuel pour les institutions gouvernementales en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, aidant ainsi les employés à remplir les exigences législatives et politiques liées au travail forcé et au travail des enfants.

L'Agence continuera, de manière proactive, à suivre les possibilités de formation pertinentes offertes par le biais de l'EFPC et de SPAC et à en tirer parti.

## 2.8 Renseignements sur la façon dont FedDev Ontario évalue son efficacité à veiller à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

FedDev Ontario évalue son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement en s'appuyant

sur les pratiques exemplaires et les conseils de SPAC, notamment les exigences actualisées en matière de lutte contre le travail forcé dans les politiques et les lignes directrices de SPAC en matière d'approvisionnement. En outre, FedDev Ontario continue de travailler en étroite collaboration avec SPAC, qui est l'autorité en matière de marchés publics.

À l'interne, FedDev Ontario procède à une analyse et à un examen trimestriels des activités d'approvisionnement avec son comité de gouvernance ministérielle. Cet examen permet à l'Agence d'évaluer l'efficacité de ses contrôles relatifs au travail forcé et au travail des enfants.